rible course d'avant-hier. La moyenne horaire parle d'ailleurs en leur faveur et ils sont arrivés en avance sur l'horaire, c'est tout dire. Les éléments se sont montrés favorables, les cieux plus cléments et n'ont pas à nouveau aggravé la tâche déjà si pénible des géants. C'est tant mieux, car si ce second contact avec la montagne eut été aussi meurtrier que le premier, le combat eut fini bientôt faute de combattants. La température fut favorable : dans la matinée, il faisait frais pour l'ascension des cols et si dans l'après-midi, il a fait un peu chaud dans le Roussillon, la chaleur n'incommoda pas trop les coureurs. Le soleil est d'ailleurs un compagnon plus charmant que la pluie et la poussière c'est préférable à la boue ignoble d'avant-hier. Les coureurs ont donc rallié Perpignan sans avoir subi les mêmes affres qu'à travers les contreforts et les chemins étroits et boueux de Bayonne-Luchon. Les arrivées se sont succédées sans trop d'écart et ce soir, le moral est meilleur qu'à Luchon, ce qui est un grand point.

L'étape n'a donné lieu à aucun imprévu, si ce n'est le retard de Gordini qui a semblé peiner dans l'escalade et se ressentir de ses efforts précédents. Ceux qui s'étaient révélés excellents grimpeurs avant-hier renouvelèrent leurs exploits aujourd'hui. Le classement général a encore subi des fluctuations en faveur des grimpeurs. Ce qu'il y a de remarquable dans cette étape, c'est la façon dont se sont comportés Van Slembrouck Decorte et les jeunes du team Alleluia. J'ai déjà signalé que le grand « Slem » avait une facilité de surmonter les défaillances exceptionnelles. Aujourd'hui comme après Brest, il m'a stupéfié. Arrivé fourbu, complètement épuisé à Luchon, il trouve le moyen de se classer premier à Perpignan... Avouez que c'est un joli résultat et que Van Slembrouck est un phénomène. Decorte a remonté le courant dans des conditions identiques et comme son chef de file, mérite les plus sincères félicitations. L'équipe de J.-B. Louvet a fait preuve d'ailleurs de beaucoup de cran et Maisonnas s'y connait pour retaper ses poulains, il n'y a pas à dire.

D'un autre côté, Alibert a eu raison de ménager ses hommes. La jeune équipe Alléluia accomplit des choses merveilleuses et la condition de ses coureurs est parfaite. Ayant dosé leurs efforts, ils marchent avec la régularité d'une pendule et doivent encore causer des surprises agréables à leurs admirateurs. Côté des Alcyon, Frantz, Benoit, Leducq, Dewaele ont confirmé la bonne impression de ces derniers temps, et sont bien décidés à conserver les premières places. Debusschère par contre a flanché et a reculé au classement général, tout comme son co-équipier Muller. Martin, qui décidément n'est pas un grimpeur de classe, et qui souffre de son bras, a encore perdu un temps précieux, de même que Geldhof. Côté des touristes routiers Jordens, Pellelier et Touzard ont confirmé leurs brillantes qualités, tandis que Gordini et Menta ne renouvelaient pas leurs prouesses d'il y a deux jours.

Voici les faits principaux de la course : Dans le premier col, celui des Ares rien à signaler qu'une défaillance de Devauchelle et une autre de Menta qui sont lâchés de loin.

Au sommet du Portet d'Aspet, Frantz, Verhaegen, Leduc, Dewaele, Jordens et Hector Martin précèdent de peu un groupe mené par Leducq. Leducq crève dans la descente mais il rejoint et aide à la constitution d'un groupe qui passe à Saint-Girons à 7 h. 20.

Rebry s'est arrêté à Engener déclarant abandonner.

Au sommet du col de Port atteint à 9 h. 25, Magne passe en tête avec Benoit, Frantz, Dewaele, Leducq, Vervaecke, Verhaegen et P. Magne, Van Slembrouck, Decorte, Jordens, Moineau légèrement distancés s'ajoutent à ce groupe à Tarascon sur Ariège.

Après Ax-les-Thermes, Jordens disparait du groupe qui ne comprend plus que 11 coureurs à l'Hospitalet au pied du col de Puymaurens. Pendant l'ascension du col Moineau, P. Magne, Verhaegen, Van Slembrouck ont décollé et au sommet du col les descapés Benoit, Frantz, Vervaecke, Dewaele, A. Magne, Leducq, Decorte passent ensemble à 12 h. 24. Van Slembrouck distancé au sommet parvient à rejoindre dans la descente.

Il est encore distancé avec Decorte dans le col de Perche mais recolle au peloton avec son camarade un peu après Prades. Un peu plus loin Decorte et A. Magne s'accrochent et tombent. Au sprint Van Slembrouck gagne d'une roue.

Les Pyrénées ont donc été favorables aux « bleu-ciel » qui classent la majeure partie de leurs hommes en tête du classement général, mais la bataille n'est pas finie encore, car les étapes à départs séparés vont jouer à nouveau leur rôle dans l'affaire et puis, il y a encore les Alpes — qui sait si elles ne voudront pas renverser les rôles et sourire aux vaincus des Pyrénées ?... L'espoir changea de camp à Brest, il changea encore à Luchon. On a coutume de dire : Jamais deux sans trois. Attendons..... Les émotions ne sont pas terminées encore.

Jean DESMARET.

LE DÉPART

Le départ de la douzième étape du Tour de France cycliste (Luchon-Perpignan) a été donné ce matin à 4 heures. Les 46 coureurs qui ont pris le départ paraissent tous en bonne forme.

Malgré l'heure matinale, de nombreux sportsmen sont venus encourager les coureurs.

Le temps est beau, mais frais. De nombreux touristes ont précédé les concurrents pour les saluer au passage.

LE PASSAGE DANS LES CONTROLES A SAINT-GIRONS (85 km.)

Ont signé au contrôle, à Saint-Girons : A 7 h. 20, Frantz, Benoit, Leducq, Vervaecke, Slembrouck, Martin, Verhaegen, Decorte, Hemelsoet, Moineau et Magne ainsi que les isolés Gordini, Jordens et Martinet. Le temps est beau.

A TARASCON-SUR-ARIEGE (141 km.)

A 9 h. 45 passent huit coureurs : Frantz, Leducq, Vervaecke, De Waele, Van Slembrouck, Decorte et les deux frères Magne ; à 9 h. 47 passe Jordens ; à 9 h. 49 passe Benoit.

A BOURG-MADAME (222 km.)

Voici les heures du passage des coureurs à Bourg-Madame : A 13 h. 10, cinq coureurs : Frantz, Benoit, Leducq, De Waele, Decorte ; à 13 h. 14, Van Slembrouck suivi à trois minutes par Vervaecke et Moineau ; Hector Martin passe 35 minutes après.

LE CLASSEMENT DE L'ETAPE

Voici le classement de la douzième étape du Tour de France cycliste :

1er Van Slembrouck, en 12 h. 10' 14" ; 2e Frantz, 3e Benoit, 4e Leducq, 5e De Waele, 6e Vervaecke, tous même temps ; 7e A. Magne, en 12 h. 13' 43" ; 8e Decorte, 12 h. 20' 2" ; 9e Moineau, 12 h. 26' 15" ; 10e Jordens, même temps (premier des touristes routiers) ; 11e Pelletier, même temps ; 12e Touzard, 12 h. 29' 50" ; 13e P. Gagno, 12 h. 36' 53" ; 14e Debusschère, 12 h. 36' 59" ; 15e Delannoy, même temps ; 16e Verhaegen, 12 h. 45' 36" ; 17e Martinet, 12 h. 45' 50" ; 18e Rivella, 12 h. 51' 08" ; 19e Arnoult, 12 h. 53' 37" ; 20e Canova, même temps ; 21e Martinetto, 13 h. 01' 12" ; 22e Hemelsoet, 13 h. 04' 57" ; 23e Hector Martin, 24e Desponties même temps ; 25e Gendrin, 13 h. 20' 50" ; 26e Muller, même temps ; 27e Calelan, 13 h. 26' 30" ; 28e Berthy, 29e Gordini, même temps ; 30e Teissère, 13 h. 28' 24" ; 31e Segers, 13 h. 31' 05" ; 32e Rossignoli, même temps ; 33e Gelthof, 13 h. 41' 06" ; 34e Krier même temps ; 35e Devauchelle, 13 h. 41' 36".

LE CLASSEMENT GÉNÉRAL

1. Frantz, en 93 h. 41' 36" ; 2. Dewaele, 94 h. 19' 53" ; 3. Vervaecke, 95 h. 55' 12" ; 4. Leducq, 95 h. 55' 41" ; 5. Martin, 96 h. 13' 37" ; 6. Benoit, 96 h. 37' 46" ; 7. Decorte, 97 h. 32' 09 ; 8. Antonin Magne, 97 h. 51' 36" ; 9. Van Slembrouck, 97 h. 54' 23" ; 10. Moineau, 98 h. 01' 13".

Touristes-routiers. — 1. Touzard, 101 h. 28' 59 ; 2. Jordens, 101 h. 44' 35 ; 3. Martinetto, 101 h. 44' 35" ; 3. Martinetto, 101 h. 52' 01".

LA TÉLÉPHONISTE « BÉNÉVOLE » DE L' « ACTION FRANÇAISE » A ÉTÉ ARRÊTÉE

Mme Charlotte Moutard, téléphoniste des P. T. T. en disponibilité et entrée au service de l' « Action Française » avait été convoquée hier après-midi au cabinet de M. Vilette, juge d'instruction.

Il lui a été posé diverses questions relatives aux communications téléphoniques ayant eu pour résultat l'élargissement de MM. Daudet et Delest et dont elle est soupçonnée d'être l'auteur.

Mme Moutard a refusé de répondre aux questions du juge hors la présence de son avocat Me Guelfucci.

Le juge, dans ces conditions, a déclaré à Mme Moutard qu'il se voyait dans l'obligation de l'arrêter et de l'inculper de complicité d'usurpation de fonctions.

Mme Moutard, qui allaite son dernier né âgé de 4 mois, avec lequel elle était venue au Palais, a été envoyée à la prison de Saint-Lazare avec son bébé.

L'ouverture du Congrès de la Mutualité du Nord à Douai

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le livret de la Caisse nationale de Retraites constitue un progrès sur le fonds commun, mais sans entrer dans le détail, l'exemple fourni par M. Duvivier est tout à l'avantage de la Caisse Autonome.

Un mutualiste qui verserait une somme de 10 francs par an, de 10 à 50 ans, aurait, avec la Caisse nationale des Retraites, à capital aliéné, une pension :

A 50 ans, de 147 fr. 20 ; à 55 ans, de 236 fr. 12 ; à 60 ans, de 396 fr. 47.

A la Caisse Autonome, ces pensions seraient :

A 50 ans, 184 fr. ; à 55 ans, 265 fr. 22 ; à 60 ans, 495 fr. 70.

Un mutualiste qui commence à verser à 24 ans, aurait :

A 50 ans, 76 fr. 82 ; à 55 ans, 122 fr. 57 ; à 60 ans, 210 fr. 38.

Ces barèmes supposent que la rente est liquidée sur la base de 5,50 %. On peut espérer obtenir des placements plus avantageux.

Il en résulte donc que les sociétés doivent abandonner le système du fonds commun ou de la Caisse nationale d'assurance pour constituer des pensions garanties à leurs adhérents. Pour cela, elles doivent adopter le principe d'une cotisation spécialisée pour la retraite et ne plus effectuer de versements au fonds commun.

Mais, dira-t-on, et c'est là une objection importante, que va devenir notre fonds commun si nous inscrivons nos membres à une Caisse autonome ?

Il ne faut pas oublier qu'il est possible de tirer un parti très profitable du fonds commun tout en adoptant le système du livret individuel.

Les revenus du fonds commun non utilisés sont eux-mêmes capitalisés.

On les utilisera donc conformément à leur but en payant d'abord avec eux les pensions déjà accordées et en complétant ensuite avec les recettes les pensions individuelles de ceux qui n'auront pu verser assez longtemps sur leur livret personnel pour produire la retraite qui est prévue pour les sociétaires.

Ce sera d'ailleurs une période purement transitoire et dans un certain nombre d'années, qu'on peut évaluer à 20, les retraites servies par le fond commun seront éteintes.

Les intérêts de ce fonds seront alors répartis tous les ans sur les livrets individuels des membres cotisants, de façon à respecter les droits de chacun et puisque les membres les plus anciens ont des droits plus importants sur le fonds commun, on peut faire cette répartition en tenant compte de l'ancienneté des sociétaires.

En résumé, voici les avantages des Caisses autonomes :

Les personnes adhérant soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs sociétés de secours mutuels à la Caisse autonome bénéficieront :

1° **De la subvention d'Etat de 25 % des versements** qu'ils ont effectués avec maximum de 9 francs par an sans limitation pour les anciens combattants et les victimes de la guerre ;

2° **Des placements avantageux faits par la Caisse** et qui permettront d'obtenir un taux moyen d'intérêt supérieur à celui appliqué par la Caisse nationale de retraites ;

3° **Des plus-values** résultant de tous les autres profits extra sociaux de source différente qui sont réparties intégralement entre tous les adhérents.

LA MUTUALITÉ ET LES ASSURANCES SOCIALES

C'est M. Degouy, vice-président de l'U.D. qui rapporte sur cette question.

Après avoir rappelé le vœu adopté par le Congrès de Lille en 1921, le rapporteur souligne les satisfactions obtenues depuis.

Notons d'abord que nous avons obtenu que la gestion des assurances sociales serait essentiellement mutualiste, puisque l'article 26 qui vient d'être adopté par le Sénat, spécifie bien que les organismes de gestion des assurances sociales, dans chaque département, que ce soit la Caisse départementale ou les Caisses primaires, sont constituées et administrées conformément aux prescriptions générales de la loi du 1er avril 1898 sur les sociétés de Secours Mutuels.

Nous avons obtenu que la professionnalisation soit écartée, afin de mieux fondre les unes dans les autres, les diverses catégories d'individus à assurer.

Mais c'est aussi et surtout sur le principe de l'inscription d'office à la Caisse régionale mutualiste que nous avons obtenu satisfaction.

L'article 26, § 3, dit en effet que l'assuré qui, au jour de la promulgation de la loi, appartiendra en qualité, soit de membre participant, soit de membre honoraire, à une société de secours mutuels fonctionnant dans les conditions de la loi du 1er avril 1898, est présumé — sauf désignation contraire de sa part dans un délai de deux mois — faire choix de la Caisse primaire à laquelle cette Société se rattache par un lien effectif.

Si l'assuré est affilié à plusieurs sociétés de secours mutuels il indique, éventuellement, celle dont il entend dépendre pour la présomption d'affiliation.

Il en est de même pour les adhérents des Caisses mutualistes de retraites ouvrières et paysannes, constituées en application de la loi du 5 avril 1910, et des Caisses autonomes de la loi du 1er avril 1898.

D'autre part les Caisses primaires autonomes pourront faire la vieillesse et la maternité.

LA RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT DANS LES AVANCES DE L'ÉTAT POUR LA CONSTRUCTION DES H. B. M.

Et le rapporteur conclut à l'aboutissement, à bref délai, du débat sur le projet de loi sur les Assurances sociales.

Le rapporteur de cette question est M. Arthur Corbeaux, trésorier général de l'U. D.

La Commission de gestion de la Caisse générale Mutualiste de prêts hypothécaires individuels de l'Union départementale a reçu, à différentes reprises, de sociétés de secours mutuels s'intéressant à la construction d'habitations à bon marché ou d'emprunteurs individuels, le vœu que le taux des prêts hypothécaires consentis par notre organisme soit ramené de 4.25 à 2.75 % comme précédemment.

La chose n'est possible que si le taux des avances consenties par l'Etat aux organismes prêteurs est ramené lui-même au chiffre ancien de 2 %.

Chacun sait, en effet, que la loi du 30 janvier 1926 a porté le taux de ses avances de 2 % à 3.50 %, soit une augmentation de 1 ½ % qui a eu se répercussion sur le taux des intérêts réclamés aux emprunteurs.

Or la situation financière de l'Etat peut permettre la réduction du taux.

LA MUTUALITÉ MATERNELLE DÉPARTEMENTALE

M. le professeur Pancot, de Lille, dans son rapport excellent parle de l'organisation de la Mutualité Maternelle départementale.

Pourquoi choisir le département comme unité d'élément dans l'organisation de la Mutualité Maternelle ?

Tout d'abord, parce que c'est une unité administrative déjà constituée, parce que les Mutualités Maternelles existantes reçoivent déjà des subventions départementales ou des subventions de l'Etat par l'intermédiaire du département ; parce que cette unité simplifie et facilite les démarches et les ententes, et parce que, sans aucun doute, dans la loi sur les assurances sociales, le département constituera une unité administrative d'exécution.

Il y a encore des arguments de faits ; il existe, en effet, des Mutualités Maternelles départementales dans quelques départements — la Loire par exemple — et elles n'ont qu'à se louer de cette qualité.

Mais une raison importante, c'est que dans le cadre départemental il est possible de faire appel à l'Union départementale, aux diverses sociétés qu'elle a groupées et qui déjà se sont rendu compte que l'assurance maternité n'échappera pas aux mutualistes qu'à la condition de savoir réunir tout ce qui incombe à cette branche d'assurance et à parvenir à couvrir d'un réseau de mutualités maternelles tous les cantons d'un département, tant ruraux qu'urbains.

Comment le créer ? Il faut compter avec ce qui existe et envisager ce qui fait défaut.

Pour les centres urbains, il suffit que les sociétés de Secours mutuels prennent contact et s'entendent avec les Mutualités Maternelles en exercice. Elles pourront, suivant leur gré, soit affilier en bloc les femmes de leurs sociétaires à la Mutualité Maternelle, comme le souhaitait le Congrès de Marseille, soit créer des sections de Mutualités Maternelles indépendantes ou rattachées à la Mutualité Maternelle centrale. Cela dépendra surtout de leur effectif, du nombre de leurs adhérents, de leurs possibilités financières.

Dans les villes où il n'y aurait pas de Mutualité Maternelle, les sociétés de Secours Mutuels pourront se concentrer pour créer une section de Maternité ayant une organisation et un budget propre.

L'organisation de la Mutualité Maternelle dans les campagnes est plus difficile et l'on n'y parviendra que secondé par les sociétés de Secours Mutuels et les Unions cantonales.

La commune constitue un centre de groupements numériquement trop réduit et le nombre des bénéficiaires serait trop peu important pour créer une Mutualité maternelle communale. Il faut encore augmenter avec la nécessité de trouver partout la collaboration de médecins et sages-femmes nécessaires à assurer le fonctionnement des services d'hygiène.

La société à siège cantonal éviterait une division trop grande, d'autant que les sociétés cantonales ou les Unions cantonales offrent la possibilité de créer, grâce à leur concours et à leur appui moral, une section de maternité possédant des éléments numériques ainsi que des éléments techniques suffisants. Elle nous apparait donc comme le groupement de choix pour les régions agricoles encore dépourvues.

Ces divers groupements de Maternités pourront garder une autonomie de fonctionnement et d'organisation de leurs services, mais, pour qu'il existe dans leur activité, de l'harmonie, de la cohésion, pour qu'elles aient auprès des pouvoirs publics l'autorité nécessaire, il est indispensable de constituer un organisme central, une Union départementale de mutualités maternelles.

Après le rapport du professeur Paucot, l'assemblée se sépara.

Aujourd'hui séance plénière à l'Hippodrome municipal sous la présidence de M. Fallières, ministre du Travail.

* * *

Avant de lever la séance M. Léon Escoffier salue, au nom de tous les Congressistes présents, M. Ginsbach, président de la Fédération Luxembourgeoise et M. David, trésorier, délégué de la Fédération nationale de la Mutualité Française.

Il leur souhaite la bienvenue et les assure de la plus sincère sympathie de tous.

La séance est levée à 18 h. 30.

L'accueil de Paris aux aviateurs de "l'América"

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Aussitôt, une ovation formidable monte sous les vitraux de la gare.

Des cris enthousiastes : « Vive Byrd ! » « Vive l' « América ! » « Vivent les aviateurs américains ! » « Vive l'Amérique ! » sont poussés par des milliers de personnes.

Le commandant Byrd, debout sur le marchepied du wagon, reste un moment immobile, interdit de cette manifestation spontanée. Il pâlit légèrement et semble très ému. Une femme élégante, portant une immense gerbe de roses rouges, l'offre à l'aviateur. Celui-ci remercie et descend du wagon, suivi de ses compagnons.

Levine et Byrd se donnent l'accolade

L'aviateur Levine arrive à se frayer un passage au milieu de la foule et à atteindre son compatriote. Les deux hommes se donnent l'accolade et parlent familièrement, se frappant mutuellement l'épaule.

Du délire !

Puis le commandant Byrd et ses compagnons, toujours poursuivis d'ovations, parviennent avec beaucoup de difficultés à gagner leurs voitures, qui se mettent lentement en marche et gagnent la sortie par la rue d'Amsterdam.

Alors, c'est du délire. De la rue d'Amsterdam, des fenêtres et des rues avoisinantes, la foule innombrable des véhicules de toutes sortes immobilisés par l'enthousiasme populaire. Un cri indistinct où se confondent les noms de Byrd, Neville, Acosta, Balchen, de Lévine, qui a été reconnu et de l'Amérique, jaillit de toutes parts, tandis que les voitures, se frayant à grand'peine un passage au milieu de la foule, de plus en plus compacte, se dirigent vers les boulevards.

Un drapeau américain offert à M. Doumergue

Après avoir assisté au déjeuner offert en leur honneur au Cercle interallié, les héros du raid transatlantique, le commandant Byrd et ses camarades de randonnée ont été reçus en audience officielle à l'Elysée par le Président de la République.

A leur arrivée, à 17 heures 15, ils ont été salués par les acclamations de la foule qui stationnait depuis plus d'une demi-heure aux abords du palais présidentiel.

M. Gaston Doumergue, en les accueillant, leur a adressé ses plus chaleureuses félicitations et leur a serré cordialement la main.

Au cours de cet entretien, qui a duré une demi-heure, le commandant Byrd a retracé devant le Président de la République ses impressions de voyage, les détails qu'il a donnés ont vivement intéressé le Chef de l'Etat, puis le commandant Byrd a remis à M. Gaston Doumergue une réduction en miniature du premier drapeau américain fait en 1776, avec une lettre d'envoi de M. Rodmann Wanamaker, organisateur du raid.

A l'issue de cette réception, les aviateurs américains ont été reconduits à leurs voitures avec le même cérémonial qu'à leur arrivée et ils ont été à nouveau l'objet de chaleureuses acclamations de la part de la foule massée devant l'Elysée.

UN CONGRÈS NATIONAL DE STÉNO-DACTYLO A ROUBAIX

Le Congrès national de l'Union des Sociétés de Sténographie et de Dactylographie de France aura lieu à Roubaix, du 30 juillet au 3 août 1927.

Quatre challenges d'une très grande valeur seront disputés à l'occasion de ce Congrès : 1. Sténographie, 2. dactylographie, 3. sténo-téléphonie, 4. courrier parfait.

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. Eucher 77, rue de la Gare ; Mlle Daze, 140, rue Pellaert ; Mlle Leveugle, 86, rue d'Italie, à Roubaix.

GRANDS PRIX DE ROME DE COMPOSITION MUSICALE

L'Académie des Beaux-Arts a jugé hier après midi le concours de composition musicale.

Le Grand Prix de Rome a été décerné à M. Edmond Geujac, né en février 1895 à Toulouse, élève de Paul Vidal.

M. Gaujac a obtenu au Conservatoire le prix d'excellence d'harmonie et le prix d'orchestre.

L'Académie a décerné en outre, un premier second grand prix à M. Henri Tomasi, né en 1901 à Marseille, d'une famille originaire de la Corse, élève de Vidal, Caussade et Vincent, d'Indy.

Il a obtenu au Conservatoire le 1er prix de chef d'orchestre à l'unanimité.

M. LOUCHEUR, DE TOURCOING, 2e SECOND GRAND PRIX

Enfin un deuxième second Grand Prix a été attribué à M. Raymond Loucheur, né en 1899 à Tourcoing qui a obtenu un deuxième prix d'harmonie en 1926, élève de Vidal et de d'Olonne.

Seul M. Gaujac ira à Rome.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux avec quelques éclaircies ; quelques averses vent d'Ouest 6/8 mètres ; température minimum 11°.

Le terrible drame de la jalousie à Lens

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un jour que son patron lui avait renouvelé son licenciement, la jeune bonne le menaça de mort et tenta de l'étrangler, alors qu'il était au lit.

Le 8 juin dernier, M. Chollot déposa plainte à la police contre Madeleine, pour menaces de mort et détournement d'un revolver et d'un trousseau de clefs qu'elle refusait de rendre. Au commissaire qui l'interrogeait, elle prétendit que la séduction de son patron lui donnait le droit de s'imposer et qu'elle ne quitterait pas la maison.

Pour éviter le scandale

Encore une fois, pour éviter le scandale, M. Chollot résolut de quitter sa demeure et alla s'installer, il y a quelque vingt jours, à l'Hôtel de Strasbourg, à Arras. Il croyait ainsi fatiguer sa bonne amie et la décider à abandonner son domicile. Il se trompait, ce départ excita davantage encore la colère de Madeleine ; plusieurs fois elle se rendit à Arras pour « relancer » son ami et le menacer s'il ne reprenait pas la vie commune.

Le drame

Samedi matin, vers 8 h. 45, l'ingénieur qui avait besoin de linge, retourna chez lui, avenue du Quatre-Septembre, à Lens.

A sa vue, la bonne ne manifesta aucun ressentiment hostile ; elle resta calme et rien ne fit supposer à M. Chollot qu'il allait être la victime d'un drame. Tranquillement, il prépara ce qu'il devait emporter.

Tous deux se trouvaient dans la cuisine, quand à brûle-pourpoint, la bonne demanda à son maître s'il allait bientôt revenir. L'ingénieur lui confirma son intention bien arrêtée de rompre, ajoutant : « Vous savez ce que je vous ai déjà dit, je veux reprendre ma liberté en vous rendant la vôtre ».

A peine avait-il terminé sa phrase et tourné le dos pour partir, que trois coups de revolver l'abattaient dans le couloir, la face contre le sol.

Au secours !

Un voisin, M. Pecqueur fils, employé au chemin de fer du Nord, qui rentrait de son travail, entendit les coups de feu, puis des appels « au secours ! ». Il essaya de pénétrer dans la maison, mais en vain, la porte était fermée ; il courut de suite informer le poste de police de la place Jean Jaurès.

M. Moracchini, commissaire, le brigadier Bois et les agents de sûreté Dehondt, Deleury et Facqueur, se rendirent immédiatement sur les lieux.

La bonne criminelle qui, son coup fait, avait été prise de peur et de regrets, revenait de quérir un docteur pour soigner celui qu'elle venait de revolvériser ; elle fut aussitôt mise en état d'arrestation.

Le docteur Delacourt vint prodiguer des soins au blessé qu'il fit transporter d'urgence à l'Hôpital de Lens, où le médecin-chef, M. Brulant, constata qu'il portait : une plaie en séton à l'épaule droite, une plaie provoquée par l'entrée d'une balle entre les premières vertèbres dorsales, une plaie dans la région occipitale provoquée par l'entrée d'une balle qui pourrait s'être logée dans le cerveau. Ce n'est qu'après un examen radioscopique qu'on pourra déterminer exactement la gravité des lésions.

En raison de son état grave, M. le docteur Brulant fit conduire M. Chollot dans un hôpital de Lille, où il devra subir une intervention chirurgicale très minutieuse.

"Je l'aimais tant..."

M. Moracchini, l'actif commissaire de police, a entendu le blessé avant son départ pour Lille ; il lui confirme, en partie, le récit que nous faisons de cette regrettable affaire ; pendant ce temps les agents de sûreté Dehondt et Deleury entendaient différents témoins de l'avenue du Quatre Septembre.

La fille Opchain, dont les antécédents sont bons, ne cesse de pleurer et regrette amèrement son acte, qui n'a d'autre motif, déclare-t-elle, que son abandon par Chollot, qu'elle aimait éperdument.

L'ingénieur jouit de la meilleure réputation et ses nombreux amis forment les meilleurs vœux pour son rétablissement.

Samedi après-midi, Madeleine Opchain a été transférée à la prison de Béthune.

La coupable écrouée à la prison de Béthune

C'est accompagnée de gendarmes que Madeleine Opchein fut conduite hier après-midi au Parquet de Béthune devant M. Detraux, juge d'instruction.

Elle se mit à sangloter et regretta son acte en ajoutant qu'elle aimait toujours son ami Chollot et que si elle tira sur lui, c'est parce qu'il lui avait déclaré qu'il reprenait sa liberté pour toujours. Affolée, elle avait tiré... Elle continua de pleurer sans rien pouvoir ajouter de plus.

Le magistrat signa alors le mandat de dépôt et l'inculpée fut conduite à la prison et écrouée.

Le Congrès des chimistes de sucrerie et de distillerie

UN BANQUET DONNÉ A LILLE CLOTURA CETTE MANIFESTATION

Le Congrès des Chimistes de Sucrerie et de Distillerie de France s'est clôturé hier par un grand banquet donné à l'Hôtel Maréchal, rue Solférino à Lille, et qui réunit de nombreuses personnalités. Ce banquet fut présidé par M. Hudelo, préfet du Nord, entouré de MM. Gallois ancien président de l'Association ; Lindet, représentant du ministre de l'Agriculture ; Coulel, député ; Favières, adjoint au maire représentant le maire de Lille ; Masson, Bardou, adjoints au maire ; Guilbaut, conseiller général ; Coolen, conseiller municipal ; Chavin, chef de cabinet du préfet du Nord ; Malaquin, représentant M. le recteur de l'Université de Lille ; Meiges, doyen de la Faculté des Sciences ; Marmet, représentant l'Institut Pasteur ; Liévin-Danel, Pingris, Effront, Cambay, Boidin, Gadenne, Pique, Heyez, Nouiet, Nottin, membres de la Société ; Jouniaux, directeur de l'Institut de Chimie ; Dorchies, directeur du Laboratoire municipal ; Grimpret, ingénieur en chef départemental ; H. Charpentier, agent de la Société Industrielle ; Delattre, secrétaire administratif à la Chambre de Commerce de Lille ; Hadou, président de la Société des agriculteurs du Nord, etc...

A l'heure des toasts, M. GALLOIS remercie la Ville de Lille de son accueil, salue les personnalités présentes, présente les excuses de nombre d'autres personnes, adresse son hommage à M. Hudelo, préfet du Nord, à M. Lindet, représentant du Ministre à MM. Chavin, Favières, etc... En terminant, M. Gallois se félicite du choix de la ville de Lille comme siège du Congrès de cette année. « La population de cette ville, dit-il, a donné depuis la guerre un merveilleux exemple de travail fécondant ». Aux organisateurs du Congrès, M. Gallois adresse ses remerciements.

M. LIEVIN-DANEL, président de la Société Industrielle du Nord dit avec quel plaisir la Société Industrielle a abrité les Congressistes.

M. MALAQUIN exprime les regrets de M. Châtelet, recteur de l'Université de Lille, exalte l'œuvre féconde des Chimistes célèbres : MM. Berthelot et Pasteur, celle de leurs continuateurs.

M. FAVIÈRES, adjoint au maire, excuse d'abord M. Roger Salengro, maire, déclare que la Ville de Lille est fière d'avoir été choisie par les Chimistes pour y tenir leur Congrès de 1927. Il salue l'union de la science pure et de la science appliquée. « Cette terre du Nord, dit-il, est déshéritée de la nature, mais une population laborieuse a su en faire une terre féconde à tous points de vue. Les inventions de la chimie ont joué un grand rôle dans ce progrès. Vous êtes le trait d'union entre le génie qui crée et le travail qui réalise. Je lève mon verre à la grandeur de vos travaux.

M. LINDET, représentant du Ministre de l'Agriculture, apporte la sympathie de M. Queuille, ministre, salue en son nom les congressistes.

M. HUDELO, préfet du Nord, remercie de la présidence qui lui a été donnée à ce banquet. Il se glorifie d'être le fils d'un chimiste qui se dévoua aux progrès de la science. Comme préfet du Nord, il salue les chimistes, hommes de réalisation.

M. Hudelo met ensuite en valeur l'œuvre de la Reconstitution du Nord, et apporte l'hommage des populations travailleuses de ce département aux chimistes.

Les Examens à l'Université

FACULTÉ DE DROIT

PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE

Sont admissibles :

Oral le 5 juillet, à 8 h. 30 : MM. Allaert, Anciau, Banrez, Bausière, Beaujon, Bicrix, Blanc, Broussier, Brun-Ney, Mlles Barry, Berthon.

Oral le 5 juillet, à 14 heures : MM. Bufquin, Caillaux, Carlier, Carrière, Catteau, Chavet, Clément, Coliche, Czaplicki, Mlles Camel, Toucq et Cuvelier.

Oral le 5 juillet, à 8 h. 30 : Mlle Verplaetse, Vanlaer, Vaudermech, René Théry, Simonnet, Santoni, de la Ruffré Roussel Renaudin Régout, Mlle Tiprez.

Oral le 8 juillet à 14 h. : MM. Rebouille de Veyrac, Prouvost, Paucot, Patyn, Parent, Motte, Mazabrey, Massoulier, Louis, Le Roux, Mlle Plane.

Oral le 7 juillet à 8 h. 30 : MM. Dansette, Henri Darres, Davriache Valéry, Decroix, Maurice Delcourt, Dobbelaere, Mlles Danel, Decouvelaere.

Oral le 7 juillet, à 14 heures : MM. Dorcbies, Léonce Dubois, Dubout, Dubuisson, Dulermey, Maxime Dupont, Dupuis, Favier, Fouquoire, Mlles Filippi et Foulon.

Oral le 8 juillet, à 8 h. 30 : MM. Lemoine, Letuille, Lehoucke, Legillon, Lebaeqz, Laversin, Lapierre, René Jourdain, Hullen, Hornez, Horen.

Oral le 8 juillet à 14 heures : MM. Eugène Jourdain, Herreman, Héaume, Guilain, Gruson, Gourincourt, Goltia, Girault, Gasmeur, Gadoux, Fourrière.

DEUXIÈME ANNÉE DE LICENCE

Oral le samedi 9 juillet à 8 h. 30 : MM. Amyras, Beauduin, Boca, Bodoin, Brockem, Bruneiat, de Buttet, Carmois, Cayez, Certeux et Mlle Briche.

Oral le samedi 9 juillet, à 14 heures : MM. Vignolle, Wibaux, Waymel, Viagne, Vansteenbergbe, Le Thierry d'Ennequin, Saulilé, Solaud, Sockeel, Smaggbe, Mlle de Villiemejame.

Oral 11 juillet, à 14 heures : MM. Salengro, Rousse, Rougé, Rochet, Riez, Richard, René, Terrin, Saton, Masse, Maryx, Mlle Louvet.

Oral mardi 12 juillet, 3 h. 30 : MM. Catry, Choteau, Cornée, Coulon, Debouvry, Degrave, Despinoy, Dozias, Marcel Dubois, Dumortier, Dupuy.

Oral le mardi 12 juillet, à 14 heures : MM. Fockedey, Foiranx, Francart, François Fronville, Gaillez, Gobied, Godin, Godfrin, Gouillart, Gruvez.

Oral le mercredi 13 juillet, à 8 h. 30 : Mlle Habert, MM. Hachez, Honoré, Jacquemain, Leflon, Legros Lemaire, Paul Leroy, Mabille de Poncheville, Maeghi, Manessier, Paul Martin.

TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE

Oral, les mardi 5 et mercredi 6 juillet, à 8 h. 30 : MM. Rousselle, Penneiler, Ghesquière, Foucart, Aspès, Lequiers, Lemaitre, Le Corbie, Volturier, Carnier, Caillotin.

Oral les mardi 5 et mercredi 6 juillet, à 14 h. : MM. René Delcourt, Ducornez, Heidrieck, Huin, Ibled, Lapeire, Pitou, Willaux, Vincent, Vintirk, Zoste, Ronaix.

Oral les jeudi 7 et vendredi 8 juillet, à 8 h. 30 : MM. Becquiault, Jean Bosquet, Jacques Bosquier, Carnel, Fumery, Pajot, Cailliot, Fontaine, Lergue, Poissonnier, De Swarte.

Oral les jeudi 7 et vendredi 8 juillet, à 11 h. : MM. Maugez, Aurillon, Lamoril, Mortreux, Hornez, France, Mlle Carteaux.

Oral les 11 et 12 juillet, à 14 heures : MM. Baclet, Beylot, Bigourd, Binauld, Bittebière, Buisset, Delannoy, Achille Dubois, André Delcourt, Dellogs, Duvost.

BACCALAURÉAT

DEUXIÈME PARTIE. — PHILOSOPHIE

Sont admis définitivement : MM. Leperre (B.) ; Lengrand (A. B.), Lesaffre (A. B.), Balâtre (A. B.), Piton (A. B.), Poiy (A. B.), Tanchon (A. B.), Théry (A. B.), Mlles Sorez (A. B.), Gottl (A. B.), Manesse (A. B.), Maige (A. B.), Thomas (A. B.), Gremmel, Renon, Théry ; MM. Huret, Huygée, Lalgre, Mangez, Meurin, Ogez, Roussel, Samain, Tamboise, Pélabon, Paul Hennion, Meurisse, Thiriez, Thibaut.

MM. Walbecq (B.), Palliot (B.), Dailly (A. B.), Florin (A. B.), Brierre (A. B.), Lepoutre (A. B.), Mahon (A. B.), Loridan (A. B.), Verley (A. B.), Yon (A. B.), Mlles Bourez (A. B.), Burel (A. B.), Declercq (A. B.), Gradel (A. B.), Lamblin (A. B.), Zimmermann (A. B.), MM. Brounin, Alkonis, Lenne, Labriffe, Flodrop, Booche, Etienne, Bayard, Ricour, Levy, Tiberghien, Six, Lhuillier, Louchet, Van den Bussch, Verhaeghe, Wallaert, Wasse, Mlles Lepers, et Tréfois, MM. Jean Hennion, Dereu, Dumortier, Cobert, Ribeaucourt, Richard, Vincent.

DEUXIÈME PARTIE, DEUXIÈME SÉRIE MATHÉMATIQUES

Sont admissibles aux épreuves orales qui seront passées aux jours suivants à l'Institut de physique.

Mardi 5 juillet. — 8 h. 1. (9 admissibles de droit convoqués), Benoit, Bevière, Bosa ; 11. Chauchoy, Delcourt Joseph, Denis, Devernay, dallleily, Guérin Paul, Guérin Pierre, Leblond, Léonetil, Lesage, Philippe Pierre. — 14 h. 1. (9 admissibles de droit convoqués), Rabouille, Tiquet, Wibaux ; 11. Mlle Anthéaume, Bailly, Barbery, Basset, Bastide, Battut, Beaurin, Beauvallet, Mlle Bertin, Bettremieux, Boudrenghien.

Mercredi 6 juillet. — 8 h. 1. Bados, Brissac, Carette, Croizet, Dechilly, Flambart, Grare, Lefèvre André Albert, Majot, Martigny, Neveu ; 11. Pietie, Pinoir, Richard, Roger, Rousselle, Tiesse, Tremblé, Slévenin, Descline, Martinet, Mlle Paulmier. — 14 h. 1. Ansart, Mlle Boulant, Bourlard, Bourgeois, Bréart, Briche Broutin, Canonne Victor, Carlier Auguste, Carnière, Caruel ; 11. Catry, Caudroy, Chaput, Chavanat, Comerre, Coustenoble, Mlle Cornil, Cosson, Cretin, David, de Bergh.

Jeudi 7 juillet. — 8 h. 1. Certeux, Debussche, de Cort, Decourrière, Decuyper, Delatour, Delattre, Delconrt Gilbert, Delcroix, Delfolie, Delloup ; 11. Delerue, Damarez, Mlle Demoni, Denz, Deremetz, Dernoncourt, Desroussaux, Deturcq, Dhellemmes, Dirand, Dubar. — 14 h. 1. Dubois, Drumont, Durand, Durnez, Duroyon, Fachaux, Faillon, Fanlard Faure, Flévet, Flament Robert ; 11. Foque, Fortuit, Garrand, Gombert, Gravel, Goris, Guilbert, Gysel, Heem, Heitz.

Vendredi 8 juillet. — 8 h. 1. Henniquau, Hénon, Hérin, Mlle Hermery, Herreman, Hille, Lamoltier, Lapierre, Lebienvenu, Ledoyen, Lefèvre Jean ; 11. Le Fort, Lejosne, Lernon, Leroy Louis, Le Trenst, Leturgez, Léveillé, ogez, Maulet, Menu, Mlle Monjauze. — 14 h. 1. Montaron, Mouton, Moynot, Pascal, Peignez, Peltier, Pinbède, Pénigot, Porel, Pourre, Rateau, Willems Eugène ; 11. Scailteux, Mlle Seigneret, Semichon, Simon, Singer, Mlle Sonneville, Turbier, Vandenbusscbe, Vaneetvelde, Wattiaux, Willems Ch.

Samedi 9 juillet. — 8 h. 1. Germeir, Artignan, Billard, Coulombel, Crépon, Dupont, Lebocq, Leclère, Marcy, asquier ; 11. Pesez, Prévost, Thelu, Alsenstein, Balteaux, Barthélémy, Bellotte, Berté, Mlle Fortier, Gambey, Genet. — 14 h. 1. Lablé, Pinoteau, Saudencourt, Mlle Schiltz, Socquet, Valet, Bullot, Canonne Abel, Laurent, Legrand, Mahieux ; 11. Pommeron, Flament Roger, Brillaud, Cortier, Crequelois, Emon, Montador, Poulet, Rogliano, Sénéchal.

BACCALAURÉAT 1re PARTIE LATIN-GREC

Sont admis à subir les épreuves orales :

Le lundi 4 juillet à 7 h. 45 : MM. Aubreton, Balon, Beirnaert, Bon, Camelot, Catteau, Coevet, Decroix Antony, Delepoulle, Delvigne, Denoyelle Jacques, Desmet, Donze, Drouart, Dubois, Duquesne.

Le lundi 4 juillet à 14 h. : MM. Duriez Jacques, Ernould, Ferrant, Fortin.

Le mardi 5 juillet à 7 h. 45 : MM. Foucart, Giard Habart, Laloy, Lunthiez, Le Blan, Maillard Paul, Mecquinion, Merveille, Monsterlect, Poiteau, Slove, Thomas Guy, Thomas Antoine, Thomassin, Vanderbaghen.

Le mardi 5 juillet à 14 h. : MM. Bacroix, Boniface Philippe, Gavelle, Hénaux, Lemaire.

Le mercredi 6 juillet à 7 h. 45 : MM. Belpeer, Delchambre Emile, Fagnot, Fontaine Jean, Glorieux, Hardy, Hennebert, Leclercq, Lhecmbre, Mackx Jules, Meura, Moras, Scalabre, Six, Van Elsande, Vansteenberghe.

Le mercredi 6 juillet à 14 h. : MM. Brabant, Chowin, Décatoire, Decroix Lucien, Deschamps, Desplanques, Fontaine Pierre, Frémy, Huguet, Lecomte Manrice, Leghie, Liénart, Masslot, Pilloy, Robart, Wagon, Well.

Le vendredi 8 juillet à 7 h. 45 : MM. Bacleu, Balleux, Beilliart, Boerhave, Boudin, Boulengier, Demersseman, Diény, Doyelle, Dubus, Filliette, Janssen, Miroux, Parmentier, Verrier, Vilain.

Le vendredi 8 juillet à 14 h. : MM. Brassart, Chauvet, Choteau, Delmarre, Demeulenaere, Desmyttère, Devos, Duioit, Fernagut, Fontaine Raymond, Gontbier, Gnilluy, Hinaut, Libert, Mlles Cousin, Lequien.

Le samedi 9 juillet à 7 h. 45 : MM. Berte, Brocq, Carré, Douriez, Gentilhomme, Lequal, Maillard René, Malicoir, Maresselle, Moscberosch, Poissonnier Gonzague, Poissonnier Michel, Renard, Sannier, Théret, Mlle Lucet.

Le samedi 9 juillet à 14 h. : MM. Colignon, Devaux Paul, Duménil, Ennuyer, Faverais, Férec, Herbelin, Husson, Marchand Lucien, Parthonnaud, Verdant, Vergne, eVssio, Pnset, Verger, Mlle Deldaille.

BACCALAURÉAT (1re PARTIE LATIN-SCIENCES)

Sont admis à subir les épreuves orales :

Le lundi 4 juillet à 7 h. 45 : MM. Aubry, Barret, Benoit, Bocquet, Chantry, Colpaert, Crespel, Decamps, Decaudin, Delerue, Dewaleyne, Dubus, Mlles Béra, Berlhon, Degraeve.

Le lundi 4 juillet à 14 h. : MM. Breem, Cauet, Chavatte, Debrussy, Drecq, Ducatillon, Duflot, Dufossé, Garez, Gloaguen, Gosselin, Hudeiist, Lalain, Léonard, Pariselle, Ricadat.

Le mardi 5 juillet à 7 h. 45 : MM. Rousseau, Slemmer, Sutter, Vanhove Gérard, Vienne, Mlle Vanschoor.

Le mardi 5 juillet à 14 h. : MM. Le Blan, Lepoutre Charles, Lesage, Libert Jean, Malcor, Deydier de Pierrefeu, Mourmant, Plouvier, Berton, Derreumaux Gabriel, Dubruille, Duquesnoy, Faidherbe, Florin Vincent, Glorieux, Mlle Péchon.

Le mercredi 6 juillet à 7 h. 45 : MM. Liagre, Libeer Roger, Loosfelt, Tiberghien André, Tiberghien Xavier, Van Kempen, Vanquaethem, Verplanche, Wibaux, Willot, Charlet, Duhamel, Mourtier, Samsoen, Varlet.

Le mercredi 6 juillet à 14 h. : MM. Bédu, Bergue, Bisianx, Bosa André, Boca Paul, Bonnel, Boulègue, Dancoisne, Deflandre Louis, Debulssère Hippolyte, Derache, Druon, Dubois, Dupont, Fruchart.

Le jeudi 7 juillet à 7 h. 45 : MM. Gadenne, Godin, Gousset, Guillon, Lefèvre, Loyer, Lubrez, Magd Noguier, Olivier, Rogéré, Sorokine, Stoclet, Timal, Mlle Poupny.

Le jeudi 7 juillet, à 14 h. : MM. Casier, Delabroye, Druesnes, Dubuisson Michel, Duprat, Goutierre, Grand, Hennuot, Hoestlandt, Lallement, Ledoux, Le Henry, Lejosne, Mlles Brepson, Caron.

Le vendredi 8 juillet à 7 h. 45 : MM. Fournier, Félix, Lepoint, Leroy, Merck, Petit Marcel, Pieters, Poussière, Ruckebusch, Vanhove Albert, Victor, Vincart, Wullle-Metz, Zeller, Mlles Simon, Vinois.

Le vendredi 8 juillet à 14 heures : MM. Antignac, Bailleul, Bianchet, Cayet, Crouy, Degraeve Auguste, Depan, Didion, Dufresne, Dujardin, Faille, Mlles Brachet, Derôme, Fatou, Fleury.

Le samedi 9 juillet à 7 h. 45 : MM. Gheerbrant, Hamy, Hippolite, Leleux, Lemaire André, Lenoble, Malcuit, Marx, Masson, Pernin, Renoit, Mlles Goesse, Le Garrec, Quillet Jacqueline, Quillet Marthe.

Le samedi 9 juillet à 14 h. : MM. Riquet, Robbe, Rossignol, Sourdeau, de Beauregard, Thuillier, Mlle Teneur.

Le lundi 11 juillet à 7 h. 45 : MM. de Beaurepaire de Louvagny, Fauvarque, Freman, Horen, Jacob, Leroux Marc, Triboulet, Waconné, Wavrin, Wyart, Mlles Antoine, Guénard, Marchal, de Riedmatten, Vagel.

Le lundi 11 juillet à 14 heures : MM. Brant, Chalochet, Deflandre Charles, Denis, Girot, Gnillot, d'Helliy, Raymond Raymond, Hétroy, Leclercq, de Louvencourt, Marcassin, Marmin, Rincquier, Tasell, Winircbert.

Le mardi 12 juillet à 7 h. 45 : MM. Alexandre, Chameray, Choisy, Darras, Fournier Jean, François, Gillet, Gout, Goumain, Grain, Jadot, Grelsch, Lanceraux, Lantin, Mlle Féré.

Le mardi 12 juillet à 14 heures : MM. Chadeyron, Leiblg, Lemaire Joseph, Leroux Robert, Massifs, Michel, Nicolas, Nijklaus, Rémy, Rivenet, Robert, Rosoy, Sillevaerts, Valour, Mlle Pouillart.

COUR D'ASSISES DU NORD

Une terrible rixe au Croisé-Laroche

LE COUPABLE CONDAMNÉ A CINQ ANS DE RÉCLUSION

C'est un drame absurde, un drame provoqué par l'ivresse, qui occupe cette deuxième journée des Assises du Nord.

Voici les faits :

DE CAFÉ EN CAFÉ

Le 19 avril 1927, dans la soirée, M. Bacq Léon, cabaretier à Croix, rencontra au café Dubrulle, le sieur Depotte Henri, dit Riton, un de ses clients.

Les deux hommes consommèrent ensemble, allant de café en café. Pris de boissons, ils arrivèrent vers 2 heures du matin au cabaret Verbecke, près de la Gare de Roubaix, où ils rencontrèrent Desmedt Léon, chauffeur d'automobile et un sieur Petit.

Desmedt, qui avait l'intention de s'amuser et qui, lui aussi, était légèrement ivre, invita les deux hommes qui acceptèrent à aller, dans un débit voisin, l'heure de fermeture du débit Verbecke étant arrivée.

Après avoir erré en vain à la recherche d'un cabaret ouvert, Desmedt proposa à ses compagnons de rencontre d'aller achever la nuit à Lille. Ils prirent place dans la voiture de Desmedt et firent route vers Lille, où ils descendirent au café de « La Chicorée ».

Ils y consommèrent de la bière ; une légère discussion s'éleva entre Desmedt et Petit, ce dernier refusant de suivre ses camarades dans un établissement où ils voulaient l'entrainer.

Laissant Petit, Desmedt, Depotte et Bacq remontèrent en voiture et reprirent la route de Croix.

En cours de route, Depotte fit une observation à Desmedt sur la marche de sa voiture, qu'il trouvait trop lente à son gré et l'injuria grossièrement.

Desmedt se fâcha et stoppa au « Croisé Laroche » sur le territoire de Marcq-en-Barœul. Il quitta son siège et fit descendre Depotte. Là, les deux hommes, mettant bas pardessus ou veste, engagèrent une lutte au cours de laquelle, Depotte porta deux coups de couteau, le premier dans la poitrine et l'autre dans le dos à Desmedt, qui s'affaissa mortellement atteint.

EXPLICATIONS ET TÉMOIGNAGES

Les renseignements fournis sur Depotte ne lui sont pas favorables ; médiocrement considéré, il a été poursuivi pour vol, acquitté comme ayant agi sans discernement et envoyé en colonie pénitentiaire jusqu'à 21 ans.

Il a fait son service militaire aux Bataillons d'Infanterie légère d'Afrique.

L'inculpé reconnait être bien l'auteur du meurtre, mais il prétend qu'il avait fait usage de son couteau, parce qu'il s'était cru menacé d'un revolver par Desmedt.

Il exprime des regrets.

Des constatations du médecin légiste, il résulte que le coup de couteau porté par l'accusé dans la poitrine du chauffeur a provoqué la mort par plaie du ventricule gauche et hémorragie péricardique.

Certains témoins entendus, comme les renseignements obtenus au cours de l'enquête établissent que la victime était bien notée. Desmedt, dit-on, était un homme courageux et actif.

Quant à Bacq, le seul témoin du drame, qui était, comme ses compagnons, en état d'ivresse, il dit n'avoir pas remarqué que Desmedt ait eu un geste menaçant pour Depotte. Il ne s'est pas mêlé à la rixe. Depotte confirme, à cet égard, les déclarations du témoin.

LE VERDICT

Après réquisitoire de M. Firmin, avocat général qui demande une peine de travaux forcés et plaidoirie de Me Thellier, qui plaide les circonstances atténuantes, le jury ayant délibéré rapporté un verdict affirmatif mitigé cependant. **Henri Depotte est condamné à cinq ans de réclusion, dix ans d'interdiction de séjour et à verser à la partie civile une somme de 40.000 francs de dommages-intérêts.**

Les fêtes de la Renaissance d'Orchies

LE CONCERT DE GALA DE LA MUSIQUE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE DU 17 JUILLET

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé à plusieurs reprises, c'est dimanche prochain 17 juillet que débuteront à Orchies les fêtes de la Renaissance par un concert de gala donné par la célèbre Musique de la Garde Républicaine.

A ce sujet, le Comité organisateur des fêtes nous communique ce qui suit.

Ce concert annoncé pour 17 heures, ne commencera en réalité qu'à 17 h. 30, de façon à permettre aux personnes arrivant vers 17 h. des directions de Lille, Somain, Douai, Tournai de pouvoir assister au concert complet, dont voici le programme :

1. « Le Freischütz », ouverture (C. Weber), cors solo, MM. Devémy, Julin, Vandenbrouck, Wulllermoz ; clarinette solo, M. Verney. — 2 « Siegfried », Idylle (R. Wagner), cor solo M. Devémy. — 3. « Rapsodie Norvégienne » (E. Lalo) : a) Andantino, hautbois solo, M. Mercier ; b) Presto. — 4. « Wallenstein », trilogie, Le Camp (V. d'Indy), bassons soli : MM. Carlin, Chastelain, Silhol, Bastide. — 5 « Capriccio-Espagnol » (Rimsky-Korsakoff) a) Alborada, hautbois solo, M. Mercier ; b) Variazoni, cor solo, M. Devémy, cor anglais solo, M. Lamorlette c) Alborada, petite clarinette solo, M. Linger ; d) Scena et canto gitano, clarinette solo, M. Verney, flûte solo, M. Portré ; e) Fendango Asturiano. Tous ces numéros s'enchainent. — 6. Ouverture de « Tannhaüser » (R. Wagner), bugle solo, M. Delfosse.

Le prix des places est fixé comme suit:

Places assises: 15 fr. et 10 fr. (numérotées), Places debout : 3 fr.

On peut retenir ses places dès maintenant au Secrétariat du Comité, Mairie d'Orchies, en envoyant le montant du prix des places réservées et en joignant, le cas échéant, 0.50 pour l'envoi des cartes.

LE « TRINAGE » DES JUSTICES DE PAIX

M. Léon Escoffier, député du Nord, vient de déposer son rapport sur le projet de loi 399, prorogeant le délai prévu pour la réunion de trois justices de paix, sous la juridiction d'un seul magistrat, et ce pour quatre ans.

AUX SINISTRÉS DU NORD

Il est rappelé aux sinistrés désireux d'obtenir un règlement de leurs indemnités de dommages de guerre sous forme de *Prestations en nature*, qu'ils doivent déposer les contrats établis avec les fournisseurs allemands dans le plus bref délai, 2 rue St-Bernard, au Service intéressé.

Des crédits importants de cette nature sont actuellement *disponibles*.